

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion du Plan d'Action et de Développement Durable du bassin du Niger (PADD) est la traduction de la vision partagée à l'horizon 2025 en actions concrètes pour lutter contre la pauvreté, protéger l'environnement du bassin du Niger et renforcer la coopération entre les pays membre de l'ABN. L'énoncé de cette vision partagée avait été adopté en 2005 par le Conseil de Ministres de l'ABN

: « Le Bassin du Niger, un espace commun de développement durable par une gestion intégrée des ressources en eau et des écosystèmes associés, pour l'amélioration des conditions de vie et la prospérité des populations à l'horizon 2025. ».

L'orientation stratégique de développement ainsi que les directives opérationnelles et principes techniques de mise en oeuvre découlent directement des neuf principes de la Déclaration de Paris.

[Télécharger le Schéma directeur d'aménagement et de gestion](#)